

Département de la Seine Maritime

VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont

Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-06-18-10

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D ; Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., M. MANGARD B. ;

Etaient absents excusés : Mme FIHUE-BUQUET (pouvoir à Brigitte Fleury), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beaucamp) ; M. LECOQ L (pouvoir à Hervé Vasselin), Mme POIS L. (pouvoir à Marie-Beatrice Pois)

Etaient absents : M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC ; , M. PETIT M. ; Mme BREAD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. AVRIL V.

Date de convocation : 11/06/2025

Date d'affichage : 11/06/2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

M. Loïc Beaucamp a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : ADHESION COMMUNALE AU DISPOSITIF « PASS CULTURE COLLECTIF »

Le Projet Scientifique et Culturel 2023-2032 du musée vise à poursuivre l'objectif d'un musée plus accessible pour les scolaires.

Le pass culture contribue à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle. Il se compose notamment d'une part collective pour la mise en place de projets par classe au sein des établissements scolaires à partir de la 6^e.

L'intégration de l'offre de médiation du musée au pass culture collectif permet de rendre le musée plus visible et plus accessible financièrement aux établissements scolaires. En effet les établissements scolaires peuvent payer une visite/atelier ou des projets plus élaborés avec le musée via le pass culture collectif.

Après échange avec les services de l'éducation nationale, le musée et son offre sont éligibles au dispositif.

Considérant l'éligibilité du musée au pass culture collectif, la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont souhaite adhérer à ce dispositif,

Considérant l'avis de la Commission n°5 « Culture » en date du 21 mai 2025 et du 11 juin 2025,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide l'adhésion communale au dispositif pass culture collectif, à compter de septembre 2025,
- Autorise Madame le Maire à solliciter la DRAC Normandie et le Département de la Seine-Maritime pour la mise en œuvre du dispositif,
- Autorise Madame le Maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 18 juin 2025,



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.